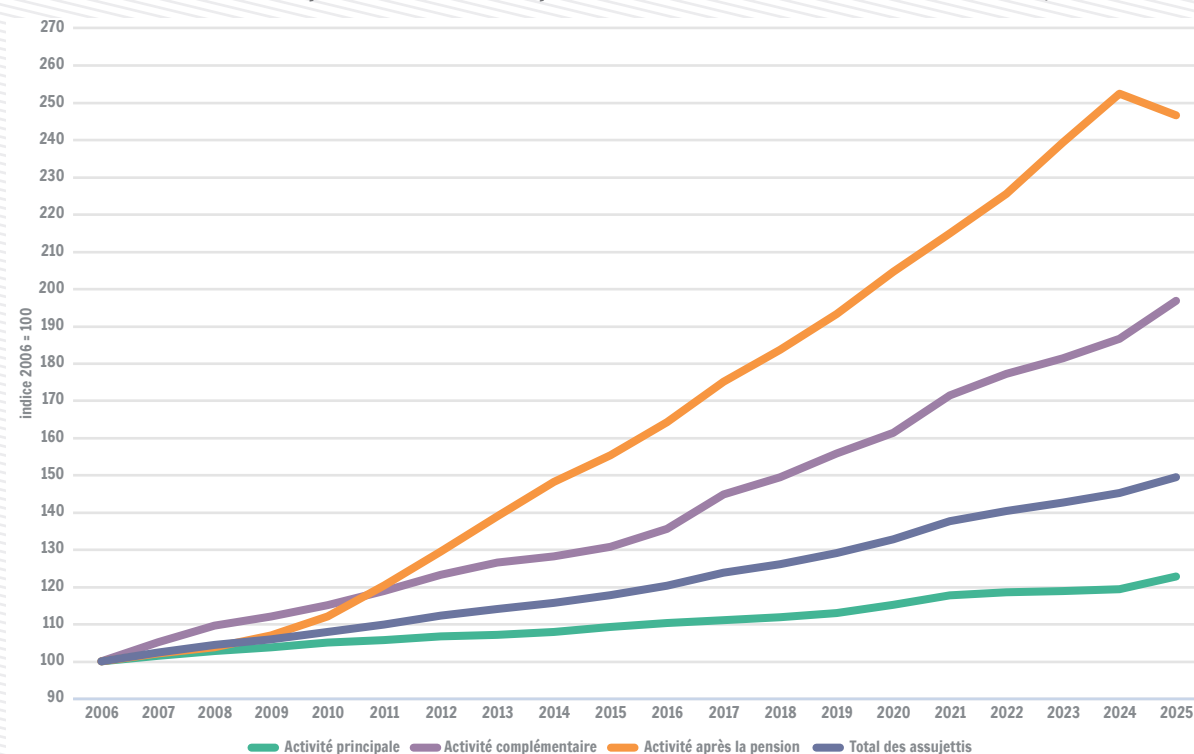


Emploi indépendant (non compris les aidant·es)

342 924

C'est le nombre de travailleur·euses indépendant·es assujetti·es à l'INASTI au 31 décembre 2025

Evolution du nombre d'indépendant·es (non compris les aidant·es) selon la nature de l'activité, indice 2006 = 100

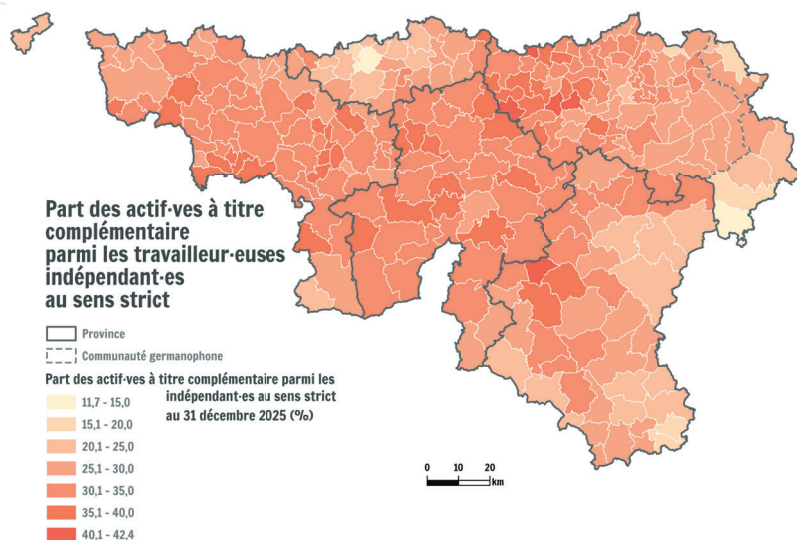


Sources : Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI), au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, 342 924 travailleur·euses wallon·nes étaient indépendant·es au sens strict (dont 195 079 à titre principal, 103 555 à titre complémentaire et 44 290 actifs après la pension), soit un peu plus d'un quart de l'emploi total. C'est une augmentation de 49 % par rapport à 2006. Cet accroissement est le reflet d'évolutions différenciées selon la nature de l'activité : la faible hausse du nombre d'indépendant·es à titre principal (+23 % en 20 ans) est contrebalancée par une hausse considérable des indépendant·es à titre complémentaire (+97 %), en particulier chez les femmes. À partir de 2009, le nombre d'actif·ves après la pension augmente encore plus fortement (+131 % en 17 ans).

Au cours de la dernière année, suite à l'augmentation de l'âge légal de la pension, le nombre d'actifs après la pension diminue de 2,3 %. À l'inverse, le nombre d'indépendants des deux principaux types d'activité croît davantage : +2,9 % de croissance annuelle chez les actifs à titre principal (+0,4 % entre 2003 et 2004) et surtout, + 5,5 % chez les actifs à titre complémentaire (+2,9 % entre 2003 et 2004).

Emploi indépendant (non compris les aidant·es)



Selon les communes, la part des actif·ves à titre complémentaire (30 % de l'emploi indépendant wallon) varie de 12 % à 42 % de l'emploi indépendant. Elle est assez faible dans les communes du Brabant wallon, de la Communauté germanophone, des arrondissements d'Arlon et Virton (à l'exception de Chiny) et aux environs de Tournai et Mouscron.

Les actif·ves après la pension qui représentent 12 % de l'emploi indépendant sont davantage présent·es dans le sud plus rural de la Région et le canton de Saint-Vith.

Sources : Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI)

Définitions et sources

L'Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI) est un établissement public chargé d'appliquer la sécurité sociale des travailleur·euses indépendant·es. Au sens strict, un·e travailleur·euse indépendant·e est une personne physique qui exerce une activité professionnelle en raison de laquelle elle n'est pas engagée dans les liens d'un contrat de travail ou d'un statut.

Un·e indépendant·e est actif à titre principal s'il exerce cette activité habituellement et qu'il·elle n'est pas occupé·e au moins à mi-temps dans un emploi salarié. Il·elle est actif·ve à titre complémentaire lorsqu'il·elle exerce une autre activité parallèlement à son activité professionnelle principale exercée habituellement et dans un lien de subordination. Il·elle est actif·ve après la pension quand il·elle reste actif·ve tout en bénéficiant de sa pension.

Pertinence et limites

Cette source administrative permet de disposer de données communales sur l'emploi indépendant. Certaines catégories de personnes, bien que n'exerçant plus une activité professionnelle indépendante, peuvent être maintenues dans le régime, en vue de préserver leurs droits aux prestations et sont ainsi prises en compte dans les statistiques alors qu'elles ne sont plus actives.

La localisation du ou de la travailleur·euse indépendant·e est déterminée par l'adresse qu'il ou qu'elle choisit de communiquer à l'INASTI ; faute de mieux, on considère donc cette commune tantôt comme son lieu de travail, tantôt comme son lieu de domicile.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/indicateur-statistique/emploi-independant-non-compris-aidants/>
<http://www.inasti.be/fr/statistiques-et-legislation>

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2027